



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070589

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/06/2025 15H12 C:025094 I:02857
V/REF : 1015179
V/Email reçu le Mardi 17/06/2025 a 15H12

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 00409
IMMEUBLE : LE CLOS DUPUIS -0409
22, RUE DU BAN THEVENIN
LES RUSSULES/SOUCHETTES
01800 MEXIMIEUX

Vaulx en Velin, le 17 Juillet 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N22 THEVENIN - LOGEMENT SOUS PASS TRAVAUX AU 4EME -
MOTIF : INTERVENIR POUR SERRURES 1 POINT PORTE INTERIEUR CABINET DE TOILETTE
-AJUSTAGE DE PORTE INTERIEUR : PORTE DEGAGEMENT MENANT AU CHAMBRES ,
PORTE DEGAGEMENT MENANT A LA CUISINE, PORTE DEGAGEMENT COTE CUISINE
MENANT AU SEJOUR
-BEQUILLE METAL CHROME CARRE DE 7MM PORTE CHAMBRE 4

Donneur d'ordre : M. J.P. GIORDANO

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 25/06 A 09H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT SOUS PASS AU 4EME ETAGE
REGLAGE 3 PORTES INTERIEURE
REPLACEMENT POIGNEE
REPLACEMENT SERRURE
REPARATION FERMETURE VOLET BATTANT
OUVRIR ET CHANGER SERRURE POUR BOITE DE LETTRES
CONTROLE DU TOUT
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 25/06/25 a 22H47 M. J.P. GIORDANO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070589

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,62	71,62
1,00	MS00018-Rempl.Serrure 1 pt, porte int.	2	56,27	56,27
3,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	51,16	153,48
1,00	MS00042-FP.Béquille double alu anodisé	2	51,15	51,15
1,00	MS00063-Reglage d'un volet battant	2	51,16	51,16
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	2	51,16	51,16
TOTAL H.T.				434,84
T.V.A. a 10,00%				43,48
TOTAL T.T.C.En EURO				478,32

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1015179 du 17/06/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr; servimo@servimo.fr; jpierre.gio

Lieu d'intervention

22 RUE DU BAN THEVENIN
LE CLOS DUPUIS-LES CHANTERELLES
01800 MEXIMIEUX

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

00409-00001-00001-00042 H / Type 5 / 04

Etage : 04

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 231009002-1

Délai

Date limite exécution : 02/07/2025

Observations

Mutation du 19/03/25 LS OUADDA / LE SEMCODA

Logement sous passe travaux

BC complémentaire au BC 1011648 du 22/05/25

Travaux à réaliser avant le 24/06/25

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00018 Serrures 1 point, porte intérieure, coffre en acier embouti époxy, 1 clé nickelée, têtère acier, pène et fouillotlaiton cloison 10 mm, y compris toutes sujétions. Cabinet de toilette.	1,00	56,27	56,27	5,63	61,90
MS00021 Ajustage de porte intérieure, compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions Porte dégagement menant au chambres; Porte dégagement menant à la cuisine; porte dégagement coté cuisine menant au séjour.	3,00	51,16	153,48	15,35	168,83
MS00019 Béquille métal chromé carré de 7 mm y compris toutes sujétions Porte Ch4.	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28

Total H.T.	332,53
Total TVA	33,26
Total TTC	365,79

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



Bon de Commande

N° : 1015179 du 17/06/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GIORDANO JEAN-PIERRE (Trévoux) le 17/06/2025

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence
Karine COGNET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **22 RUE DU BAN THEVENIN LE CLOS DUPUIS-LES CHANTERELLES 01800 MEXIMIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **17/06/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1015179